



www.dden-fed.org

15 novembre 2021

Numéro 205

Le Congrès d'Obernai pour faire Fédération

Congrès ordinaire au regard de la date inhabituelle et de son report du aux contraintes sanitaires deux ans après le Congrès de Rennes. Choix d'Obernai pour affirmer nos objectifs de développement dans ces trois départements de l'Est géographique. Congrès qui ouvre, après bien des vicissitudes sanitaires, notre fonction para-administrative quadriennale. Toutes ces décisions de report, de choix du lieu, de prorogation du mandat d'un an de tous les membres du Conseil fédéral et de la date de notre instance suprême ont été, à chaque fois adoptées par un vote unanime de notre instance fédérale qui gère politiquement et administrativement notre Fédération entre chaque congrès. Qui peut arbitrairement, hors de nos instances contester ces décisions ? Pouvons-nous, nous départir de nos responsabilités statutaires et des contraintes sanitaires aux causes complexes, face à leurs conséquences multiples et à nouveau porteuses d'inquiétudes ?

Ce Congrès a pour objectif primordial de continuer avec toutes et tous à faire Fédération pour lutter contre les individualismes et de nous engager collectivement pour faire unité.

Faire fédération, sans pour autant, fermer le débat dans un unanimité réducteur mais ouvert à toutes et tous dans un débat autour de propositions constructives conformes à nos règles statutaires et réglementaires.

Faire Fédération pour faire l'unité autour de décisions adoptées démocratiquement dans nos instances et non ailleurs dans des diffusions anonymes injurieuses voire diffamatoires sur internet.

Nous serons ici, en congrès, et non ailleurs pour dresser le bilan d'un peu plus de 2 années fortement impactées par des restrictions de circulation et de réunions problématiques en présentiel, rendant notre fonctionnement plus difficile sur le terrain de notre activité dans les écoles. Nous sommes ici, et seulement ici, à Obernai pour choisir collectivement notre avenir. Certes, beaucoup d'entre nous, comme la Fédération, ont continué d'agir malgré des conditions de travail plus compliquées. C'est dans l'École, en présentiel, que nous trouvons toute notre raison d'être. Sans l'école en présentiel notre fonction officielle de DDEN ne présente plus la même nécessité. Cependant, notre fonction officielle présente encore plus l'affirmation de cette nécessité après cette pandémie.

Améliorons l'image de notre Fédération par la diffusion et la qualité de nos seuls outils de communication qui doivent parvenir à toutes et tous. Citons- là, cette Lettre bi- mensuelle du DDEN et nos circulaires, qui doivent, rappelons-le, être diffusées à tous nos adhérents. Sources d'informations continues avec Le Délégué, elles feront comprendre la nécessité de s'informer pour accomplir au mieux la fonction de DDEN.

Réussissons ensemble, ici et maintenant, notre Congrès pour toutes celles et tous ceux qui nous mandatent pour notre engagement au seul service et intérêt de l'enfant.

Notre Fédération n'a d'objectif que de rassembler toutes celles et tous ceux qui souhaitent promouvoir les principes qui nous guident. Dans cette situation nouvelle, il faut redonner du sens à notre fonction et construire, avec d'autres, des perspectives pour réactiver les fondements de l'École publique laïque et son lien avec la République pour parvenir à l'égalité en éducation. C'est exclusivement notre action que nous devons faire comprendre et faire vivre auprès des écoles qui assure notre crédibilité et notre légitimité.

Eddy Khaldi, 15 novembre 2021

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS
Site internet : www.dden-fed.org

Tél : 01 47 70 09 59

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

Courriel : federation@dden-fed.org



SOMMAIRE

+ Le 9 décembre, plantons un arbre de la Laïcité

+ Journée internationale des droits de l'Enfant, le 20 novembre

+ Protocole sanitaire : niveau 2 partout en France

+ Comment Facebook conduirait des enfants à l'addiction !

+ Une intersyndicale de l'Enseignement appelle à faire front à l'extrême droite

+ AESH : démission en nombre

+ Refus du ministère d'étendre la prime REP/REP+ aux AED et AESH

+ Étendre aux enfants de 3 ans l'allocation de rentrée scolaire en cohérence avec l'obligation de scolarisation

Le 9 décembre, plantons un arbre de la laïcité

Depuis 2015, le 9 décembre est la journée de la laïcité à l'École, où toute la communauté éducative est rassemblée autour de ce principe fondateur de la République et de l'École.

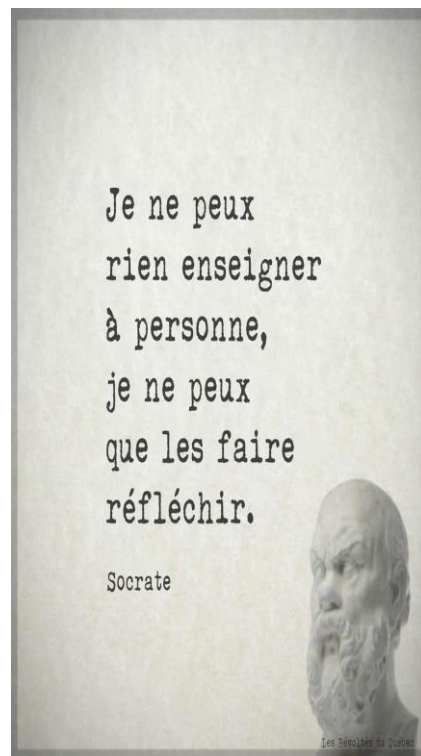
Aujourd'hui, cette journée attend une impulsion ministérielle forte, comme c'était le cas en 2015 et 2016, pour se déployer plus largement encore dans les écoles et établissements, afin de donner corps à la multitude de projets pédagogiques quotidiennement mis en œuvre pour faire découvrir et apprécier aux enfants et aux adolescents ce principe de liberté et d'égalité.

En 2021, la journée de la laïcité à l'École s'inscrit dans la continuité de l'hommage à Samuel Paty. Les organisations membres du CNAL veulent aider les équipes de terrain à faire de cette journée un moment fort, en les accompagnant dans leur demande de plantation d'un arbre de la laïcité dans l'enceinte scolaire, auprès de leur collectivité de rattachement.

Cet événement sera l'occasion de donner à voir les actions mises en œuvre pour développer la liberté de conscience des enfants, développer l'esprit critique, cultiver l'égalité entre les filles et les garçons, et toutes les initiatives pédagogiques qui construisent concrètement la citoyenneté des nouvelles générations.



C'EST PAS VRAIMENT FAIT POUR QU'ON SE RENCONTRE



Journée internationale des Droits de l'Enfant le 20 novembre 2021

L'Éducation nationale célèbre en 2021 le 32^e anniversaire de la Convention des Droits de l'Enfant. Cette journée témoigne de l'engagement de la communauté éducative pour mieux faire connaître le texte de la Convention, les droits qu'il énonce, chez les enfants et les jeunes – thème inclus dans le socle de connaissances, compétences et de culture – comme chez les adultes. La journée du 20 novembre est l'occasion de valoriser les actions éducatives menées avec les enseignants et les acteurs de l'enfance tout au long de l'année. Les enfants ont des droits. Aux adultes de garantir leur respect. En savoir plus sur :

<https://www.education.gouv.fr/journee-internationale-des-droits-de-l-enfant-12578>

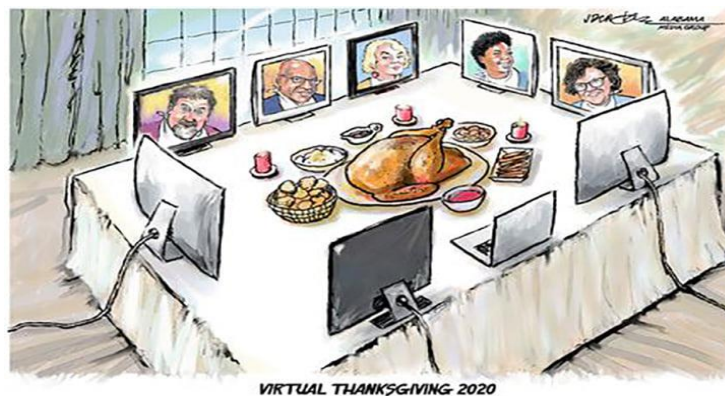
A l'Assemblée nationale, la lanceuse d'alerte Frances Haugen décrit comment le système Facebook, conduirait des enfants à l'addiction

Frances Haugen pense *“que les produits de Facebook nuisent aux enfants, attisent les divisions et affaiblissent les démocraties, et bien plus encore”*, avec des systèmes algorithmiques *“qui permettent de générer davantage de haine, notamment en visant les populations les plus vulnérables.”* L'ancienne cadre de Facebook aujourd'hui lanceuse d'alerte veut faire la lumière sur la face sombre de la société Facebook qui *“opère dans le noir”* et privilégie les profits au détriment de la sécurité des utilisateurs.

Frances Haugen a évoqué l'âge des utilisateurs.

Protocole sanitaire : niveau 2 partout en France

Suite au discours du Président de la République, le ministère de l'Éducation confirme que désormais l'ensemble des départements de Métropole et d'Outre-mer verront leurs écoles repasser au niveau 2 du protocole sanitaire à partir du lundi 15 novembre. Selon ce protocole, *“le port du masque est obligatoire pour les élèves d'école élémentaire, les collégiens et les lycéens dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées”*. De plus, *“la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Les récréations sont organisées par groupes “en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ; en cas de difficultés importantes d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe. “ De même, est indiqué que “la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).”*



Elle estime que *“Facebook a des données qui montrent que 10 à 15 % des enfants de 10 ans sont sur Facebook alors que le réseau social assure qu'il faut avoir 13 ans pour s'inscrire. Selon Frances Haugen, Facebook “engendre de l'addiction” : l'utilisation problématique se trouve surtout aux alentours de 13-14 ans. (..) Facebook sait que 25 % des enfants ont des problèmes d'addiction. Les enfants, lorsqu'ils sont déprimés, surfent sur les réseaux sociaux pour trouver des solutions, sur l'anorexie par exemple. Or les algorithmes vous poussent vers des situations, des contenus extrêmes.*

A l'approche de l'élection présidentielle, une intersyndicale appelle les personnels de l'Éducation à "faire front" contre l'extrême droite

Alors que certains enseignants auraient déclaré soutenir Éric Zemmour ou Marine Le Pen pour la prochaine élection présidentielle, quatre syndicats estiment dans un communiqué qu'il s'agit d'un phénomène très marginal que "les médias montent en épingle". Ils rappellent qu'en 2017, "moins de 5% des enseignant-es et des personnels de l'éducation ont voté pour Marine Le Pen", et considèrent que "le monde de l'éducation a jusqu'alors résisté à la percée de l'extrême-droite de ces dernières décennies."

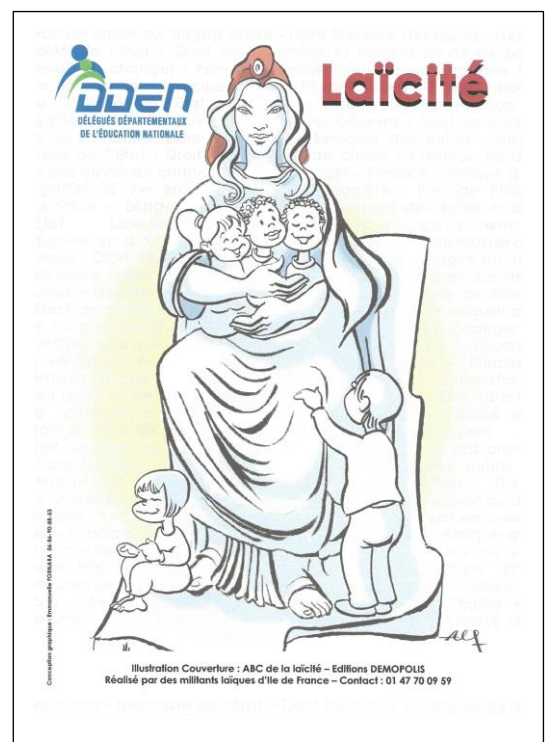
L'UNSA Education, la FSU, Sud Education et la CGT Educ'action se disent "convaincu-es que cette résistance aux idées d'extrême-droite est bel et bien indissociable des aspirations qui président aux métiers de l'éducation". Ainsi être professionnel de l'éducation, c'est notamment "faire sien l'héritage des Lumières, de la Révolution française, des conquêtes républicaines, contre l'obscurantisme et la pensée rétrograde", c'est également "avoir la conviction que chaque élève a sa place dans notre société", œuvrer au quotidien pour la tolérance et, à l'échelle de sa classe, de son établissement, pour que les préjugés antisémites, racistes,

LGBTIphobes et sexistes ainsi que toutes les formes de discriminations reculent (ce qu'exigent les programmes scolaires), ou c'est encore "assumer la ferme conviction que notre objectif est bien de former des citoyen-nés éclairé-es, et que la pédagogie, la bienveillance, la construction de la confiance avec les élèves et les familles, l'innovation ne sont pas des gros mots mais bien les leviers d'une école qui permette à toutes et tous de réussir."

Selon l'intersyndicale, l'extrême droite "ne condamne jamais l'insuffisance des moyens attribués à l'éducation, ne parle jamais des vraies difficultés des personnels qui ont vu leurs conditions de travail se dégrader. Jamais l'extrême droite ne porte un regard critique sur les inégalités scolaires et sociales des élèves qui n'ont cessé de se renforcer." Elle porte "la lourde responsabilité de la désignation des enseignant-es comme bouc-émissaires des colères identitaires."

Le communiqué :

<https://www.unsa-education.com/wp-content/uploads/2021/11/Personnels-de-leducation-nous-devons-rester-toutes-et-tous-uni%E2%8B%85es-contre-lextreme-droite.pdf>



Prime REP/REP+ : le refus de l'étendre aux AED et AESH indigné le SE et le SNES

“Les parlementaires ont l'occasion de montrer qu'ils savent corriger les injustices“, affirme le SE-UNSA à la suite du rejet à l'Assemblée nationale d'amendements visant à étendre le bénéfice de la prime REP/REP+ aux AED (assistants d'éducation) et AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap).

Le syndicat des enseignants des premier et second degrés dénonce l'avis négatif émis par le ministre de l'Éducation nationale lors du débat sur la loi de finances 2022, et demande au Parlement de modifier son vote en deuxième lecture. Il explique que deux députés de la majorité présidentielle avaient pourtant proposé des amendements pour “corriger cette injustice“ envers les moins rémunérés, alors que “rien ne peut justifier que ces personnels soient écartés de cette rémunération. “

Le SNES-FSU voit en l'opposition du ministre “une provocation de plus“. La justification de Jean-Michel Blanquer, pour qui les AESH vont bénéficier d'une augmentation indiciaire, est “*totale hors de propos*“ puisque cette revalorisation concerne toutes les AESH, qu'ils ou elles exercent en éducation prioritaire ou pas. Concernant les AED, Jean-Michel Blanquer “a préféré pointer la possibilité bientôt offerte aux AED de faire des heures supplémentaires (...), soit un énième remake du ‘travailler plus pour gagner plus’, qui n'est en rien une revalorisation ou une amélioration des conditions de travail. “

Les communiqués

<https://enseignants.se-unsa.org/Indemnité-education-prioritaire-pour-les-AESH-et-AED-le-choix-de-l-injustice>

<https://www.snes.edu/article/prime-rep-pour-les-aed/>

<https://www.snes.edu/article/prime-rep-rep-pour-les-aesh-le-mepris-du-ministre/>

AESH : des démissions en nombre, des personnels en souffrance

Un salaire « *indécemment* » fait fuir les personnels même les plus motivés. C'est le premier motif de revendication des AESH. Environ 117 000 AESH sont comptabilisées en France en 2020. Une filière composée à 90 % de femmes. Contractuelles de l'État, elles possèdent un CDD d'une durée de trois ans renouvelable une seule fois avant d'avoir la possibilité d'obtenir un CDI. Le temps de travail des AESH suit le rythme d'une journée de l'enfant, c'est pourquoi il est majoritairement de 24h par semaine. On parle d'une quotité de travail moyenne de 62% (par rapport aux 35 heures légales), ce qui équivaut à une rémunération de 781€ net par mois.

La rémunération constitue l'une des revendications majeures des AESH qui se mobilisent “*pour que leur métier soit reconnu, avec respect et considération, et surtout avoir un vrai salaire*“.

Le ministère de l'Éducation nationale a instauré cet été une grille de rémunération à avancement automatique et Jean-Michel Blanquer a indiqué que la revalorisation des AESH « *a déjà été commencée* ». Mais ces efforts paraissent maigres pour les syndicats représentants de la profession (FSU, Sud Education, SNALC, FO, CGT Educ'action, SNLC), rassemblés en intersyndicale lors des mouvements de contestation. **Ceux-ci revendiquent un statut de fonctionnaire à part entière pour les AESH mais également qu'ils reçoivent la prime Rep+.**

Ces situations précaires créent une nécessité pour beaucoup d'AESH de compléter leur emploi. Stéphane Lajaumont, membre du syndicat SNES-FSU (second degré) traduit cette situation comme “*une précarité qui vise les femmes*“. Résultat, des chiffres alarmants de démissions, des recrutements difficiles, et des enfants porteurs de handicap sans accompagnement.

Les PIAL, ou pôles inclusifs d'accompagnement localisés, mis en place en 2019 et qui seront généralisés en 2022 devaient “*favoriser la coordination des ressources au plus près des élèves en situation de handicap (les aides humaines, pédagogiques, éducatives, et, à terme, thérapeutiques) pour une meilleure prise en compte de leurs besoins.*“ mais cette mutualisation des ressources n'est pas favorable à la création d'un nombre nécessaire et important de postes et ne permet pas de répondre aux besoins dans certains secteurs.

Affaire à suivre.



« La loi protège la
foi aussi
longtemps que la
foi ne prétend pas
dire la loi. »

Aristide BRIAND



Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

Mise en page

rédactionnelle :

Bernard RACANIERE

Étendre aux enfants de 3 ans l'allocation de rentrée scolaire en cohérence avec l'obligation de scolarisation

“Les réformes depuis 2013 sur le plafonnement du quotient familial ainsi que le renforcement des conditions de ressources et la modulation des prestations familiales ont aplani la courbe en ‘U’ qui caractérisait le niveau d’aide en fonction des revenus. Ces réformes ont réduit les aides pour les familles les plus aisées et ont revalorisé certaines aides pour les familles les plus modestes”, soulignent l’IGAS et l’IGF dans la Revue des dépenses socio-fiscales en faveur de la politique familiale qui a paru lundi 8 novembre.

Les deux institutions précisent que *“près de 2,8 millions d’enfants, soit 20% d’entre eux, vivent sous le seuil de pauvreté : en particulier, les familles nombreuses et les familles monoparentales sont fortement exposées à la pauvreté.”* Selon le rapport en question, la France, dont la politique familiale *“est un des piliers du modèle social”*, assure le niveau d’effort le plus élevé de l’OCDE, y consacrant 3,6 % de son PIB, et compte des dépenses socio-fiscales qui représentent un effort d’au moins 63 Mds d’euros en 2019.

Mais les dispositifs socio-fiscaux peinent à prendre en compte les problématiques associées aux nouvelles configurations des familles : *“si des efforts significatifs sont faits en faveur des familles monoparentales, celles-ci restent marquées par une situation vis-à-vis de l’emploi très défavorable et une surexposition à la pauvreté.”* De surcroît, s’agissant des familles recomposées, *“le principe de l’unicité de l’allocataire est peu adapté notamment aux situations de garde alternée”*.

“La superposition des multiples dispositifs de la politique de la famille génère des effets de bord très complexes”. Dans une logique de long terme, pour l’IGAS et l’IGF *“seul un scénario de transformation très ambitieuse du dispositif socio-fiscal permettrait d’améliorer la cohérence d’ensemble du système”*.

Concernant l’allocation de rentrée scolaire, la mission recommande *“de la majorer pour les élèves en filière technologique ou professionnelle dont les coûts de rentrée sont supérieurs à ceux des élèves de filière générale, et de l’étendre aux enfants de 3 ans par cohérence avec l’obligation de scolarisation à 3 ans”*.

Le rapport :

<https://www.igf.finances.gouv.fr/files/live/sites/igf/files/contributed/IGF%20internet/2.RapportsPublics/2021/2021-M-01702%20Revue%20d%20c3%a9penses%20politique%20familiale.pdf>